



Dominique Meyer, EARL du Mullerweg à Semersheim

Les sedums comme couvre-toiture végétale

Une diversification géniale et dans l'air du temps ! À Semersheim, Dominique et Clarisse Meyer se sont lancés dans la production de sedum pour les toitures végétales. La vente est associée au service de conseil en auto-installation de sa couverture végétalisée.

«Aujourd'hui la part de budget consacrée à la climatisation va devenir plus importante que celle consacrée au chauffage», prévient Clarisse Meyer. La toiture végétale et le parement végétal des murs sont des solutions de climatisation passive. Et pas uniquement d'ailleurs pour les habitations... Certains y pensent pour leurs bâtiments d'élevage, et même les ruches. Car les avantages sont en réalité bien plus nombreux que le seul confort thermique. La climatisation passive peut contribuer à améliorer la productivité animale. L'aventure des toitures végétalisées débute en 2008 chez Dominique et Clarisse Meyer à Semersheim (67). Arrêtant sa production de tabac, Dominique Meyer se lance dans la production de sedum : cette plante plutôt rustique pousse sur les toitures et résiste particulièrement bien au gré des affres climatiques. Une diversification plutôt originale. Tandis que le papa Hubert souhaitait voir les vaches perdurer sur



Schéma d'une toiture végétale.
© Adivet



Dominique Meyer produit des sedums pour toitures végétalisées depuis 2008. © DL

l'exploitation, Dominique imagine une nouvelle vie pour ses serres à tabac. Il conserve son cheptel de 30 vaches allaitantes, en plus de la centaine d'hectares de terres. Mais peu à peu, les sedums prennent une place grandissante dans l'exploitation.

Plante grasse, le sedum possède cette particularité extraordinaire de n'effectuer sa photosynthèse que la nuit. Elle fixe le CO₂ par ses stomates durant la nuit, et le convertit durant le jour en acide malique, grâce à la lumière. Par cette parade de la nature, les stomates restent donc fermés le jour, ce qui évite les pertes en eau. De plus les sedums stockent leurs eaux dans leurs feuilles. Ce fonctionnement à l'économie permet à cette plante de subsister dans les endroits les plus hostiles.

L'objectif, aujourd'hui, est de s'orienter vers l'auto-végétalisation : « Notre but, c'est de rendre accessible la végétalisation car, à 100 €/m², c'est dissuasif. En installant soi-même la couverture végétale, le client peut s'en tirer pour 30 €/m² », explique Clarisse Meyer. Sur internet, son site



Les sedums stockent leurs eaux dans leurs feuilles, ce qui permet à cette plante de subsister dans les endroits les plus hostiles. © DL

toit-vegetalise.fr, particulièrement convivial, donne toutes les clefs de compréhension pour s'informer sur l'installation de son toit végétalisé. De plus, l'entreprise est membre de l'Adivet, l'association des toitures végétales, qui fédère les professionnels du secteur et les accrédite par rapport aux conseils qu'ils dispensent.

Une pose simple

Ainsi, de plus en plus de clients particuliers s'essayent à la végétalisation avec les conseils de Clarisse et Dominique. Exemple chez Gérard Mattern à La Petite Pierre, un artisan vannier qui a végétalisé son atelier, recouvert initialement de tôles bac acier. Autre exemple, chez Jean-Noël Kobloth à Colmar : cet entraîneur de chevaux a procédé d'une autre manière. Il a utilisé des caissettes pré-cultivées. Celles-ci se posent simplement. Elles se composent d'un ensemble alvéolaire en polypropylène haute densité (grande durée de vie et carrossable) prévu pour accueillir les sedums et une réserve d'eau dans

en matière organique. Ce substrat normalisé est prévu pour retenir une quantité précise d'eau mais pas plus, de manière à ne pas surcharger la charpente. De plus, ce substrat est filtrant.

Pour une épaisseur de 8-10 cm de substrat, il faut compter 30 litres de rétention d'eau au m². « La charge est de 130 à 150 kg/m². Ou de 110 kg/m² si on installe des caissettes. Il faut y ajouter d'éventuelles surcharges, comme la neige, ou le poids ponctuel d'un homme. Au final, on arrive à 200 kg/m². » Généralement, « il n'y a aucun problème avec les dalles béton qui dépassent largement ce chiffre », explique Dominique Meyer. En ossature bois, « il faut en revanche prévoir de dimensionner les poutres en conséquence ».

Une toiture végétalisée doit admettre entre 3% minimum et 20% maximum de pente. « Au-delà, il faut prévoir d'ancrer le substrat avec des buttes et prévoir une étanchéité adaptée. » La pose de l'étanchéité nécessite cependant une adaptation technique au toit végétalisé : « Il y a plusieurs matériaux possibles, la membrane en PVC, en PDM, ou bitumineuse. » Faciles à poser, le PVC et le PDM demandent à être collés : « Il faut étaler la bâche afin que ne s'exerce pas de tensions ni de contrainte dans les coins et qu'elle ne se déchire pas sous le poids du substrat et des sedums. Attention également aux lacerations de ces bâches traitées anti-racines. Quant à l'étanchéité bitumineuse, elle présente l'intérêt de se ressouder sans risque d'altération de l'étanchéité. »

Les toits et les murs végétalisés confèrent des propriétés physiques, mécaniques, phoniques, thermiques très avantageuses. Ils climatisent naturellement les locaux. En ville, ils constituent des îlots de fraîcheur, en abaissant la température ambiante extérieure de 1,5°C et intérieure de 8 à 10 °C. Et en plus, ils participent à la compensation de l'imperméabilisation des sols.

DL

AGRIBAT CONCEPT

Charpentes bois lamellé collé,

Fosses à lisier, Caillebotis, Silos..

RAPPORT QUALITE PRIX INCOMPARABLE

ENG COBEFA

Martin FONCK : 06 07 25 18 22 - dépt 67
Jean Jacques ZWICKERT : 06 80 38 41 95 - dépt 68
contact@agribat-concept.com - www.agribat-concept.com

La vidéo d'ilo

Sur notre chaîne Youtube Agriculture innovante : « Bureland : une unité de conditionnement ultra-robotisée ».

